

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES

Séance du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 21 novembre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian ;

Absents : Joffrey FÉRA, Sylvie VIELLE

Secrétaire : MERLET Claude

Date de convocation et affichage : 16 novembre 2024.

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 07 – Présents – 05

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) assainissement.
Exercice 2023

Délibération n°2024/07

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article L.224-5 du code général des collectivités territoriales, il convient de présenter à l'assemblée délibérante :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité présenté par la communauté des communes Conques-Marcillac.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Le conseil acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

27 NOV. 2024

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

27 NOV. 2024

